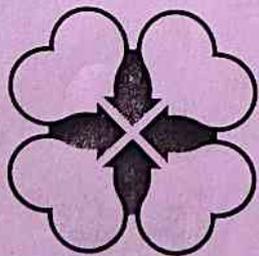
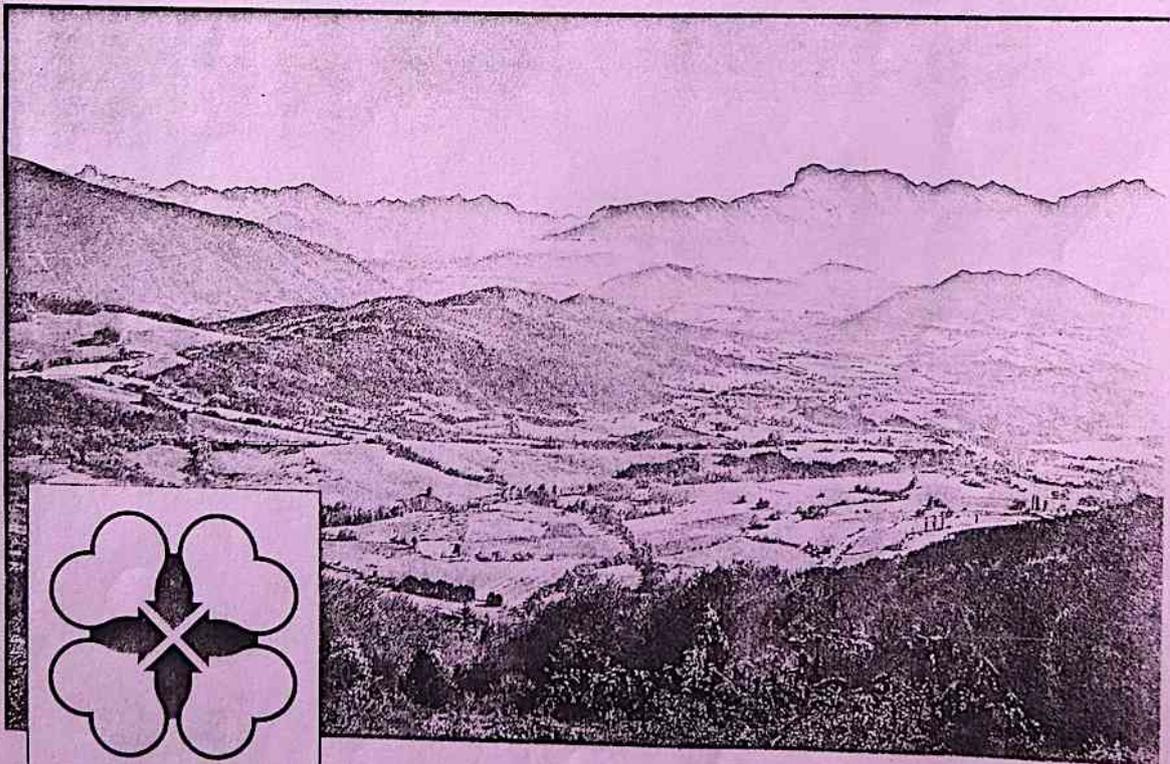


Mathieu

CORNILLON EN TRIEVES

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

JANVIER 1993



Trièves

CANTON DE MENS :

Le Charme des Petits Villages en Trièves

LA VIE A CORNILLON EN TRIEVES

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune en 1992.

Monsieur et Madame GIRARD Philippe qui habitent depuis avril 1992 à VILLARD JULIEN.

Monsieur DELOIRE qui occupe le studio du GRAND ORIOL depuis le début novembre 1992, et qui travaille à la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Monsieur et Madame BOUJET qui résident de façon permanente à GRAND ORIOL depuis l'été 1992.

Monsieur et Madame FROMENT Claude qui habitent au GRAND ORIOL de façon permanente depuis l'été 1992.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

NAISSANCES : Une petite MANON est née au foyer de Isabelle SILORET et Rodolphe ANDRE le 29 juillet 92

Un petit REGIS est né au foyer de Angeline et Serge GUILLEN le 30 novembre 1992.

Nous adressons nos félicitations à ces nouveaux parents et nos meilleurs voeux pour ces nouveaux nés.

DECES : Nous avons eu le regret de voir partir Monsieur Georges BOURGEOT qui habitait le PETIT ORIOL.

Nous exprimons notre sympathie à cette famille.

+++++

L'EAU SOURCE DE VIE

1) Problème toujours crucial pour notre commune.

1992 a vu se terminer les recherches que nous avons entreprises en 1991 au FAYS, et pour lesquelles nous avons obtenu une subvention du Conseil Général de l'Isère. Plus profonde que nous l'avions prévue, la source située en limite de la forêt communale, nous a obligé à faire un terrassement très important. Nos efforts ont été récompensés puisqu'en quantité, bien que modeste, nous en avons trouvé plus que nous le pensions. En qualité, l'analyse nous a donné une eau potable aussi bien sur le plan chimique que bactériologique. Elle est parfaitement pure. Située au pied de la forêt communale, elle n'a pas besoin de périmètre de protection.

2) Les exigences de la D.A.S.S et le programme d'analyses.

Pour la première fois en 1992, la D.A.S.S. a mis en place un programme d'analyses dont vous trouverez le détail ci-dessous. Elle a appliqué les exigences en matière de taux de nitrate et en février 92, les analyses des deux sources de CHATEAU PAIN et du PRE DU GUA se sont retrouvées avec un taux de nitrate légèrement supérieur aux normes. Ces deux sources ont été immédiatement retirées du réseau. La source des GRANDS PRES a pu cette année assurer seule l'alimentation de la commune. Mais en période d'étiage sévère, nous serons obligés de les remettre dans le réseau, la population en sera bien entendue informée.

3) Le programme d'analyse proposé par la D.A.S.S. que nous devons appliquer :

En Avril, Prélèvement et analyse complète de :

- La source des Grands Prés
- La source du Fays
- La source de Combe Martine
- La source du pré du Gua
- La source du Château Pain
- La source du Petit Oriol
- La source de la Citadelle

En Juin : Prélèvement et analyse complète sur le réseau de distribution :

- Au Grand Oriol,
- à Villard Julien,
- Au Petit Oriol,
- à Blanchardeyres

En décembre : Prélèvement et analyse complète sur le réseau de distribution :

- Au Grand Oriol,
- A Villard Julien,
- Au Petit Oriol,
- A Blanchardeyres.

Ce programme d'analyse est complété par une analyse particulière sur la perméabilité de l'eau aux U.V. de toutes les sources pour l'éventuelle mise en place d'un traitement aux rayons ultra violets si cela s'avère nécessaire.

4) L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAU POTABLE

En février/mars 1992 :

- * Recherche de fuite et réparation du branchement de la ferme GRAND. Factures SDEA de : 4917.00 F.
- Location Tracto-pelle MARTIN Guy : 4554.24 F.
- * Travaux sur le captage de la citadelle. : 1923.00 F.
- Facture SDEA : 2455 F.
- Facture Tracto-pelle de VIAL Frédéric : 2455 F.

En Avril 1992 :

- * Réparation à la station de pompage de la Citadelle
- * Pose d'un tampon en fonte pour : 4492.83 F.

En Mai/Juin 92 :

- * Relevé des compteurs en juin 92,
- * Désinfection des réservoirs en juin 92
- * Réparation de conduite aux Richards
- * Réglage du bassin au Petit Oriol
- * Réparation compteur de la ferme PALLANCHARD
- * Réparations à la station de pompage de VILLARD JULIEN et de la Citadelle.
- Facture SDEA pour l'ensemble de : 3195.65 F.
- * Travaux effectués pour le branchement sur la conduite principale au bassin du GRAND ORIOL
- Facture PERMINGEAT-ROUX de : 9826.91 F.

En juillet 92 :

- * Visite controle de la Station pompage de VILLARD JULIEN
- Facture SDEA de : 1219 F.
- * Remplacement de l'horloge de programmation
- Facture Metge de 1106.87 F.

En Aout et Septembre 92 : Facture SDEA de 6446 F. pour

- * le Branchement de la Zone Artisanale
- * Fuite à AUBEPIN
- * Réparation à la ferme CHEVILLON

En octobre 1992 :

- * Réparation d'une fuite à CORNILLON
- Facture SDEA de : 1015 F.
- Location d'un tracto pelle à MENS : 700 F.

En novembre 92 : Factures du SDEA de : 765 F.

En novembre 92 : Pour le nettoyage du réservoir du FAYS

Au total le cout des travaux pour l'entretien du réseau d'eau s'est élevé à : 42 616.60 F.

Il faut rajouter à cela les factures d'électricité relatives au fonctionnement des pompes des deux stations soit pour l'année la somme de :18701.76 F.

Le montant des factures des analyses d'eau s'est élevé à :
9666.12 F.

On en arrive à une dépense totale de l'ordre de 70984.48 F.

Le Role des eaux quand à lui est pour l'année 1992 de
53 791.95 F.

Le déficit de ce service de l'eau est de :17 192.53 F.,
sans compter les annuités d'emprunt ni les amortissements.

5) LA REFORME DU BUDGET DE L'EAU.

La Loi sur les finances locales a prévu déjà pour 1992 de faire un budget spécial EAU ou l'ensemble des charges :

- d'amortissement du réseau,
- d'entretien de celui-ci
- d'analyse et de controle de qualité

doivent être payés par les redevances de consommation. Les petites communes comme la notre, ont pu obtenir une dérogation jusqu'au 01/01/1995, mais à cette date, nous devons l'adopter et il nous faut nous y préparer.

Depuis plus de trente ans, l'eau est une des plus grandes préoccupations de notre commune en période d'étiage, nous sommes toujours à la limite de la fourniture des besoins à la population. C'est un frein à notre développement économique et il faut que nous en soyons conscients.

Qu'il me soit permis de remercier Michel TATIN Adjoint, qui à la charge du réseau d'eau. Il est sans cesse sur la brèche pour vérifier le bon fonctionnement des pompes, le niveau des réservoirs, avertir et assister le Fontainier à chaque fois qu'il y a une fuite ou un problème. Si en 1992, nous n'avons pas eu de coupures c'est à lui que nous le devons.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Suite à une visite de la D.A.S.S. aux Ets PENNEQUIN, la commune a été mise en demeure de collecter les égouts en amont des sources AMELIE et AUVERGNE de façon à ce qu'il n'y ait plus de risques de pollution de celles-ci par les eaux du ruisseau où se déversaient tous les effluents venant de l'amont.

En 1991, nous avons obtenu une subvention pour une première tranche de travaux. Ceux-ci comprenaient la mise en place d'un réseau d'assainissement de l'aval des sources à l'amont du hameau des Eaux, avec prise à chaque arrivée au ruisseau, des conduites des particuliers par un "déversoir d'orage".

La deuxième tranche, dont les travaux s'achèvent, concernait la partie : des Eaux à l'arrivée au ruisseau des égouts du GRAND ORIOL et de la Mairie, soit 400 mètres linéaires. Le devis total était de 220 000 F Hors Taxes sur lequel nous avons obtenu un accord de subvention de 45 % du Conseil Général, soit 99 000 F.

A l'appel d'offres restreint, lancé aux entreprises de la région, l'Entreprise PELISSARD, la moins disante, nous a fait un rabais de 35 %, ce qui nous a permis de poursuivre le réseau jusqu'au pont du GRAND ORIOL en prenant au passage, grâce aux déversoirs d'orage, tous les égouts venant de l'amont.

Si nous sommes retenus pour une subvention dans le cadre d'une troisième tranche, demandée au Conseil Général, nous pourrions en 1993, terminer le réseau d'assainissement sur le secteur du ruisseau du GRAND ORIOL.

TRAVAUX SUR LE RUISSEAU DU GRAND ORIOL

Déjà l'année dernière, des glissements de terrains menaçaient d'obturer l'entrée du tunnel où le ruisseau traverse les bâtiments des Ets PENNEQUIN. Nous avions à l'époque, fait mettre en place des enrochements et nous pensions le problème réglé.

Malheureusement, les pluies importantes de cet automne ont fait gonfler le ruisseau qui a creusé l'argile sous les rochers. Ceux-ci se sont écroulés dans le lit du ruisseau menaçant une nouvelle fois d'obstruer le tunnel. Grâce à une procédure d'urgence, et à une compréhension des services du R.T.M. (Restauration des Terrains en Montagne), nous avons pu obtenir une subvention substantielle de 70 % sur le montant hors taxes du devis. Ce qui nous a permis de mettre en place les travaux de correction torrentielle à l'arrière des ETS PENNEQUIN par la construction de deux seuils brise charge et d'un radier de 50 m³ en enrochements bétonnés. Ces travaux sont accompagnés d'un drainage des parties amont afin d'éviter que l'eau ne vienne remettre en mouvement les argiles des berges.

Endigué et bétonné, le ruisseau, nous l'espérons, ne devrait plus provoquer d'inondations dans ces lieux.

NOTRE FORET COMMUNALE

Une coupe sur la parcelle N° 13 avait été marquée par les agents de l'O.N.F.. IL s'agissait essentiellement de pins noirs pour environ 1036 m³. Une autre coupe de sapins et pins toujours dans le secteur du FAYS parcelle N° 6 pour environ 253 M³ était également à la vente.

Du fait de la bonne trésorerie de la commune, nous avons fixé un prix de retrait correspondant à une bonne moyenne des ventes précédentes. aucune des deux coupes n'ont trouvé preneurs aux ventes de l'O.N.F., ni au printemps ni à l'automne. Nous les remettons en vente l'année prochaine. Les négociants de bois devraient s'y intéresser car l'une et l'autre coupe sont pourvues de pistes de desserte et nous avons aménagé en bout du chemin accessible aux camions, une place de retournement et de stockage servant de chargeoirs.

L'administration de l'O.N.F. a modifié ses secteurs l'année dernière et supprimé le Chef de District de MENS. La forêt communale de CORNILLON a été placée sous la responsabilité du Chef de District de MONESTIER DE CLERMONT, M. CROZET avec comme agent technique responsable, sans changement, M. J.M. GONSOLIN. La commune remercie ces deux personnes de l'intérêt qu'elles prennent à la forêt communale et pour leur collaboration efficace.

DEGATS PAR LES INTEMPERIES ET LES TEMPETES

Déjà les années passées, la neige et le vent avaient renversé de nombreux arbres. Afin d'utiliser ces pins et sapins, "chablis" nous avons embauché M. Jean-Louis GAUTHIER, qui avec son matériel nous a amené ces bois à port de camions et nous les avons vendu suivant leur qualité soit en papetterie à la SAFOEST de TARASCON soit en caisserie aux Ets GOUBET à NOYARET.

En septembre 1992, le coup de vent de quelques dizaines de minutes a eu pour conséquence d'abattre 90 m³ de pins et de sapins dans le secteur de COTE MEANE et 101 M³ de sapins essentiellement sur le secteur de COTE DE L'HORME. Ces bois seront aussi exploités par M. GAUTHIER avec l'aide de son neveu M. BACCHETTA Emmanuel et vendus à la SAFOEST pour ce qui est du bois de papetterie. Une partie du bois de service sera gardé pour les besoins de la commune. Le surplus sera vendu aux marchands de bois.

PISTES FORESTIERES

Dans les travaux en forêt nous avons en projet avec la collaboration de l'O.N.F. la construction d'une piste dans le secteur des ROUSES parcelles N° 1 et 2. Celle-ci si elle se réalise permettra la liaison en tracteur de VILLARD JULIEN, le SERRE DES VOUTES, et CHAMP FOURRA. Nous avons demandé une subvention pour cela. Si elle est acceptée, les travaux se feront en 1993.

PLANTATIONS FORESTIERES

La parcelle non soumise du lieu dit LA PIGNE entre la COMBE D'ANDRIEUX ET LES PAYS ayant été complètement détruite par les tempêtes et la neige, il convenait de la nettoyer et d'y replanter de nouvelles essences.

Le Conseil Municipal ayant décidé de la replanter, c'est M. PERSONNAZ des pépinières du TRIEVES qui a fait le travail. En plus des merisiers déjà présents et des repousses de sapins conservés, ce sont :

- 270 pins noirs,
- 140 mélèzes d'Europe
- 15 merisiers

qui furent mis en place fin 1992 et qui nous l'espérons feront une bonne pousse en 1993.

LES ROUTES ET PISTES FORESTIERES

En liaison avec l'Association Forêt Privée Vercors Trièves, et avec son technicien forestier M. PELISSIER, le Conseil Municipal a donné son accord pour que la commune soit le Maître d'Ouvrage pour la construction des routes forestières pour desservir des parcelles de bois de chauffage pour une superficie totale de 18.50 ha pour 13 propriétaires au lieu dit Bois sous Les Bois. Là, nous avons ouvert une piste de 600 m et nous avons amélioré le chemin existant sur 800 m avec la création de deux places de retournement.

Au lieu dit LE FAYS, la piste a été amélioré sur 1100 m avec deux places de retournement dont une pour camion, et création de 400 mètres de piste. Ces pistes desservent 30.87 ha pour 11 propriétaires.

Les travaux d'ouverture de ces pistes et routes ont été confiés à l'entreprise PERMINGEAT-ROUX pour un coût de 127 198 F. auxquels il faut rajouter la facture de dynamitage de 21 421 F.

Nous avons demandé et obtenu une subvention de 40 000 F. du Conseil général et de 27 500 F. de la Communauté Européenne dans le cadre de l'objectif 5B.

Ainsi nous aurons en 1992, permis la desserte de parcelle de bois qui jusqu'à ce jour ne pouvaient pas être exploitées du fait que l'accès avec un tracteur ou un camion était impossible.

A l'époque où le bois est de plus en plus utilisé pour le chauffage, les propriétaires pourront l'exploiter pour leurs besoins personnels ou même le vendre ce qui sera un plus pour l'économie de notre commune.

LES ORDURES MENAGERES

Le Ministre de l'Environnement a prévu que dans les plus brefs délais toutes les décharges doivent être fermées.

Cette injonction est reprise par Monsieur Le PREFET de l'ISERE qui dans un courrier de ce début janvier 1993, nous incite à nous organiser à plusieurs communes pour régler nos problèmes de collecte et traitement de nos ordures ménagères.

La commune de MENS ayant fait le choix de rentrer dans l'étude conduite par le SIVOM de CLELLES, avant fin 1993, nous devons trouver une solution car la décharge de Foreyre sera fermée. Avec les sept communes du Canton de MENS, le S.I.V.O.M. a demandé à la Société TRIVALOR une étude sur la collecte et le traitement des ordures ménagères avec deux solutions possibles :

1) Le rattachement au S.I.V.O.M. de CLELLES pour la solution du tri chez les particuliers avec compostage de ce qui est fermentescible et transfert et incinération au SIEPARG de GRENOBLE pour le reste.

2) La collecte avec transfert à l'incinérateur de LA MURE.

Nous aurons les conclusions dans les prochains jours.

Quelque soit la solutions prise, il faudra :

1) Faire le tri des ordures ménagères au domicile dans deux poubelles différentes.

2) La collecte se fera vraisemblablement toutes les semaines mais pas forcément le lundi.

3) Il faudra s'attendre à une forte augmentation du prix de revient qui sera répercuté sur la redevance.

Afin de commencer le tri, nous avons fait mettre sur la place D'AUBEPIN, un container à verres. Vous pouvez y apporter dès maintenant, vos bouteilles et autres verres.

Nous vous tiendrons bien entendu au courant des résultats de l'étude et des suites que le Conseil Municipal y apportera.

Pour le moment la collecte des ordures ménagères se fera tous les quinze jours sauf en été et pendant les vacances scolaires.

CALENDRIER DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES 1993

JANVIER	: les 4 et 18
FEVRIER	: les 1. 15 et 22
MARS	: les 1. 8. 15 et 29
AVRIL	: les 12. 17 et 26
MAI	: les 3. 10. 23 et 30
JUIN	: Tous les lundis
JUILLET	: Tous les lundis
AOUT	: Tous les lundis
SEPTEMBRE	: les 6. et 20
OCTOBRE	: les 4. 18 et 25
NOVEMBRE	: les 2. 8 et 22
DECEMBRE	: 6.20 et 27
JANVIER 1994	: les 3.17 et 31

Le service se fera toujours de la même manière :

- 1) Les sacs poubelles ne doivent être déposés que la veille des jours de ramassage.
- 2) Mettre les ordures dans des sacs plastiques solides et de contenance moyenne
- 3) Veillez à ce que les sacs soient bien attachés.
- 4) Les propriétaires des chiens devront garder ceux-ci attachés les jours de ramassage. Malgré nos mises en gardes répétées, presque chaque lundi en un lieu ou un autre des bidons sont renversés et les poubelles éparpillées dans les rues ou les prés. Ceci entraîne une pollution et un coût supplémentaire. Nous rapelons que la divagation des chiens est interdite par la loi.

Ces consignes vous sont renouvelées pour une meilleure qualité du service et par respect de la personne chargée de ce travail.

NOUS VOUS REMERCIONS DE LES RESPECTER

TRAVAUX SUR LA VOIRIE

Comme chaque année, la commune de CORNILLON EN TRIEVES est partie prenante dans les appels d'offre lancés par le S.I.V.O.M. de MENS pour les travaux d'entretien différé :
"GOUDRONNAGE"

En 1992 nous avons pu goudronner :

- le chemin de la Station de pompage
- le chemin du fond du lotissement AUBEPIN
- le parking et la place devant la chapelle de CORNILLON,
- le chemin de BLANCHARDEYRE
- l'entrée des appartements communaux à VILLARD JULIEN

Plus la reprise du chemin de la Citadelle dans le cadre des réserves faites à l'entreprise ayant fait les travaux en 1991.

A ces travaux il faut rajouter les emplois partiels sur l'ensembles des routes communales.

Au total l'entretien des routes représente la somme de : 133 968 F.

Le SIVOM reverse aux communes les subventions perçues l'année précédente ce qui fait pour CORNILLON la somme de 49 995 F.

Comme vous le voyez nous essayons de faire chaque année des couches d'entretien et de goudronnage de façon à maintenir un réseau de voirie en bon état.

Comme chaque année, la Commission a fait exécuter des travaux d'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux : création et curage de fossés, rechargement de portions de chemins, nivellement, élargissement. En 1992, c'est la somme de 38 106 F. qui fut consacrée à ces travaux.



TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE

En 1992, avec le syndicat d'Electrification Rurale de LAVARS, le Programme de renforcement de reseau électrique portait essentiellement sur la creation d'un nouveau transformateur beaucoup plus puissant à AUBEPIN.

Le poste H 61 sur poteau arrivait à saturation du fait de l'achèvement des constructions à Aubepin. Celles-ci étant pour la plupart équipées en chauffage électrique.

Le projet de mise en place d'une Zone Artisanale nécessitait une puissance nettement plus importante avec possibilité de 4 ou 5 cellules de branchement.

Nous avons demandé et obtenu une aide du Fond d'Amortissement des Constructions Electriques et du Conseil General de l'ordre de 70 % .

Les travaux ont consisté à la mise en place d'un transformateur de 250 KVA, la reprise de la ligne Moyenne tension du bout de la future zone et du haut du lotissement en reseau souterrain, avec en meme temps la reprise de la basse tension.

Ces investissements realises permettront de mettre en chantiers les projets qui sont developpes plus loin.

+++++

LES FINANCES COMMUNALES

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produit du Rôle des eaux	53 791.95 F.
Produit du Rôle des ordures ménagères	19 669.00 F.
Produits domaniaux : Coupes de bois	50 914.30 F.
Locations Appartements	89 677.30 F.
Produits financiers	734.00 F.
Recouvrements de salaire et autres	14 709.00 F.
Dotation de fonctionnement Etat	191 500.00 F.
Impôts indirects	30 660.39 F.
Contributions directes	
Dont Foncier non bâti	63 248 F.
Taxe d'habitation	43 940 F.
Taxe professionnelle	103 436 F.
Fond Départemental de la taxe professionnelle	32 917 F.
Compensation de l'Etat (T.P.et T.H.)	26 691 F.
Résultat de l'exercice 1991	253 225 F.
 TOTAL Recettes réalisées	 1 051 689.94 F.

Le Conseil Municipal a décidé lors du vote du budget de ne pas augmenter les taux d'imposition sur toutes les taxes. Le produit des contributions directes est donc inférieur de 6943 F par rapport à l'année 1991.

Les comptes, en ce qui concerne le fonctionnement sont arrêtés au 31 janvier 1993, nous ne pouvons vous donner que les recettes réalisées.

Ces recettes vont financer les frais de fonctionnement de la commune : Fournitures, frais de personnel, impôts et taxes, entretien des réseaux d'eau, d'électricité, les subventions versées aux associations, les participations aux différents syndicats, les cotisations, les frais de gestion générale, les intérêts des emprunts.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS :

ACCA de CORNILLON	500 F.
500ème ANIVERSAIRE DU MONT AIGUILLE	500 F.
A.D.M.R. DE MENS	800 F.
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE MENS	200 F.
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	5 000 F.
ASS. DES DONNEURS DE SANG	200 F.
HALTE GARDERIE DE MENS	850 F.
LIGUE CONTRE LE CANCER	600 F.
ASS. DES POMPIERS DE MENS	500 F.
SYNDICAT INITIATIVE DE MENS	500 F.
S.I.A.D. DE MENS	1 200 F.
COMICE AGRICOLE	600 F.
FESTIVAL DE MUSIQUE EN TRIEVES	500 F.
LES AMIS DE VAULSERRE TRIEVES	400 F.
COMITE DES FETES DE CORNILLON	1 000 F.
SEJOURS LINGUISTIQUES DES ELEVES CEG MENS	2 000 F.
INSTITUT RURAL DE CROLLES	500 F.
RADIO MT AIGUILLE	400 F.
OPERATION SURVIE EAU/PUITS EN AFRIQUE	2 000 F.
UNION COMMERCIALE ARTISANALE DU TRIEVES	500 F.
OPERATION TELETHON	1 000 F.

Une partie de ces recettes de fonctionnement va être consacrée à financer les investissements à la hauteur de : 311 865.31 F.

LES INVESTISSEMENTS :

Dépenses réalisées	11 749.41 F.
Frais études et recherches	17 207.40 F.
Emprunts Capital remboursé	1 778.67 F.
Acquisitions	133 968.29 F.
Voirie par SIVOM	18 103.10 F.
Travaux bâtiments (Four de VILLARD JULIEN)	23 720.00 F.
Bâtiment-relais	154 528.09 F.
Pistes dans forêts	189 761.73 F.
Travaux sur réseau d'eau	137 310.82 F.
Travaux sur réseau assainissement	13 500.50 F.
Travaux dans forêts (dégagement semis)	38 106.18 F.
Voirie communale	3 635.09 F.
Zone artisanale (Branchement eau)	20 289.03 F.
Remboursements emprunts SIVOM & S.I.E	
Total des dépenses réalisées en 1992	: 763 658.31 F.

Recettes réalisées en 1992 :

Résultat Exercice 1991 reporté	689 169 F.
Subvention équipement Assainissement	44 000 F.
Subvention réseau eau	60 000 F.
Subvention pour pistes forêts	40 000 F.
Subvention SIVOM	49 995.84 F.
Subvention travaux forestiers	7 024 F.
Fond compensation TVA	99 957.27 F.
DGE 1ère part	5 797.00 F.
Prélèvement sur les recettes de fonctionnement	311 865.20 F.
Total des recettes réalisées	1 307 508.31 F.

Il est à noter que les dépenses pour l'investissement sont arrêtées au 15 décembre 1992 et que les subventions sont versées à la fin des travaux, ce qui explique que les travaux réalisés en fin d'année n'apparaissent pas sur l'année 1992 mais le seront sur l'exercice 1993.

La commune au 31 décembre 1992 a en trésorerie la somme de :
741 748 F.

ce qui permettra de réaliser tous les projets détaillés ci-après.

!!!!!!!!!!!!

LES PROJETS DE VOTRE MUNICIPALITE

* Afin d'essayer de créer des emplois sur notre commune, la municipalité a décidé de construire en 1993, un Bâtiment artisanal dit BATIMENT-RELAIS d'une superficie d'environ 600 m². Ce bâtiment sera implante sur la zone artisanale d'AUBEPIN et nous ferons la première tranche en 1993. Nous avons demandé une subvention à la Région RHONE-ALPES et nous attendons la reponse.

Ce bâtiment sera loué à une entreprise qui y installera ses activités. Des contacts sont déjà pris, mais rien n'est encore arrêté.

Nous utiliserons pour la charpente le bois provenant de l'exploitation de nos parcelles communales. Nous avons obtenu en 1992 une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur qui représente environ 15 % de l'investissement.

AUTRES PROJETS que nous réaliserons si nous obtenons les subventions demandées :

* La troisième tranche du réseau d'assainissement du GRAND ORIOL. A l'amont, faisant la liaison avec le collecteur d'AUBEPIN . A l'aval, prolongement de la canalisation sur 100 ml environ.

* Création d'une place et d'un parking entre les habitations du lotissement AUBEPIN et la zone artisanale.

* Aménagement de la salle de réunion de la Mairie (ancienne école du GRAND ORIOL).

* Comme par le passé nous inscrirons après devis de la DDE, les travaux de voirie et de goudronnage dans le cadre du marché d'entretien différé.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

COLIS DE NOEL

Comme les années précédentes le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de donner un colis de NOEL aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Ce colis contenait l'équivalent d'un repas et en plus quelques douceurs accompagnées d'une bonne bouteille.

Les membres du C.C.A.S ont distribué ces colis et ont trouvé partout un accueil chaleureux.

Au nom du C.C.A.S et du Conseil Municipal, ils ont présenté leurs voeux de bonheur et santé pour l'année qui vient.
